

Séance du 23 juillet 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Darmendrail, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Gouffrant à Mme Durruty, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Demont à M. Causse, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Thicoipé à M. Soudre, Mme Loupien Suares à M. Etcheto.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

ABSENTS : MM. Arandia, Ugalde.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : SPORTS – Construction d'un club-house pour l'Association Sportive Bayonnaise – Autorisation du dépôt de la demande de permis de construire.

Pour répondre aux besoins de l'Association Sportive Bayonnaise, la commune a mis temporairement à sa disposition, une partie des locaux de la piscine désaffectée des Hauts de Sainte-Croix.

Celle-ci étant vouée à démolition afin de permettre un réaménagement global du site, un projet de relogement de l'ASB a été engagé.

Ainsi sera édifié, en mitoyenneté du terrain de rugby et en confrontation Est des terrains de tennis, un bâtiment à objectif BBC (bâtiment basse consommation) destiné à accueillir le club-house de l'association. Outre des bureaux et une salle de réception, l'ensemble comprendra des vestiaires joueurs/joueuses et arbitres, qui pourront être également utilisés par les scolaires.

La construction de ce bâtiment nécessite l'octroi d'un permis de construire.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à déposer, au nom de la Ville de Bayonne, la demande de permis de construire correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.